

# Ligne électrique illégale depuis dix ans

**AUBANGE** La décision du Conseil d'Etat n'est toujours pas appliquée sur le terrain

- ▶ Cela fait bientôt dix ans que le Conseil d'Etat a cassé un permis pour l'implantation d'un second terne électrique sur une ligne haute tension reliant Aubange à Esch.
- ▶ Mais la société Elia fait comme si de rien n'était.
- ▶ Et le ministre Di Antonio se tait.

Dix ans et toujours rien ! Le 2 juillet 2008, le Conseil d'Etat annulait, pour cause de violation de la notion d'utilité publique, le permis d'urbanisme délivré en juillet 2000 à la société CPTE, devenue Elia Asset, qui portait sur le placement d'un terne supplémentaire de trois lignes électriques accroché à la ligne haute tension existant depuis 1972 entre Aubange et Esch-sur-Alzette, où elle alimente une centrale gaz-vapeur et les fours électriques des aciéries. Un tracé aujourd'hui doté de six lignes haute tension qui traversent Aubange, que certains dénomment non sans raison « Pylône city », et le village voisin de Longeau, juste au-dessus, à proximité de près de 200 habitations, tandis qu'une fois la frontière grand-ducale franchie, la ligne a été déplacée pour ne pas traverser la ville de Bascharage...

En Belgique, le déplacement ou l'enfouissement des lignes est la solution souhaitée par les riverains et les deux communes d'Aubange et de Messancy mais, près de dix ans plus tard, rien n'a changé. Pire, la société CPTE a même introduit un dossier de régularisation début 2010, demande qui a reçu un avis défavorable des deux communes concernées.

L'avis du Conseil d'Etat est ignoré et le rappel à l'ordre des communes de Messancy et d'Aubange, et de la Commission d'action pour le droit à un environnement sain (Cades Aubange ASBL) auprès de trois ministres successifs – André Antoine (CDH), Philippe Henry (Ecolo) et Carlo Di Antonio (CDH) – n'y change rien. C'est lettre morte sur toute la ligne.

« Une situation invraisemblable dans un Etat de droit », clament André Galhaut et Gérard Schmit, membres de cette ASBL, qui se battent depuis plus de dix ans et ont effectué un nombre incroyable d'interventions auprès de diverses instances politiques, juridiques, scientifiques et institutionnelles pour défendre leurs droits.

Ils ont notamment déposé un recours devant le tribunal de première instance d'Arion pour faire appliquer la décision du Conseil d'Etat et l'ASBL a été déboutée en janvier 2011. « L'action d'intérêt collectif n'est pas admise



Les lignes électriques quadrillent Aubange depuis des lustres, entre légalité pour certaines et illégalité pour d'autres... © D.R.

dans le droit belge, et il fallait aussi que j'apporte les preuves des effets négatifs sur ma santé », commente André Galhaut, atteint d'un cancer des reins et qui effectue plusieurs fois par semaine une dialyse.

**L'avis du Conseil d'Etat est ignoré et le rappel à l'ordre des communes de Messancy et d'Aubange n'y changent rien**

Ceci dit, le juge stipule toutefois que « la SA Elia a commis et commet toujours une faute en s'étant abstenue, et en continuant à s'abstenir, de déplacer la ligne à une distance suffisante, ou de l'enfouir. (...) Elia Asset n'a pas suivi la précaution, connue d'elle, prise quelques kilomètres plus loin en territoire grand-ducal alors même que, selon elle, un tracé alternatif en zone litigieuse n'aurait allongé le trajet que de 2 km. Le coût n'apparaît pas dispro-

portionné par rapport à l'enjeu sanitaire. »

Depuis lors, André Galhaut a quitté sa maison d'Aubange pour se réfugier dans un village voisin, hors tension ! Mais il n'arrive pas à la vendre, il a

juste obtenu une diminution du régime cadastral... Il n'est d'ailleurs pas le seul à être dans le cas puisque quatre personnes habitant près de la ligne ont été touchées par un cancer du rein. Un nombre anormalement élevé. Et il y a eu des décès.

« Nous avons demandé une expertise montrant que les normes magnétiques sont dépassées, ceci par rapport à la moyenne nationale, mais rien n'a été fait. Nous avons pourtant effectué

des analyses qui montrent que, dans une pièce de ma maison, on est entre 1,2 et 2,7 micro-teslas alors que la norme doit être de maximum 0,4 micro-tesla, selon un avis du Conseil supérieur de la santé donné en octobre 2008. Mais comment prouver qu'il y a un lien de cause à effet entre la ligne et les cancers, même si des études affirment que ces ondes sont un des facteurs favorisant ce type de cancer ? Des enfants seraient aussi davantage sujets à des leucémies. Une étude suisse signalait aussi en 2008 la prévalence de la maladie d'Alzheimer chez des personnes ayant vécu pendant quinze ans à environ 50 mètres d'une ligne haute tension. »

On en est donc toujours là, avec une illégalité marquante et pesante de dix ans dans un Etat de droit ! ■

JEAN-LUC BODEUX

## RÉACTIONS

### Elia au point mort, et Di Antonio fait le mort

Pourquoi rien ne bouge ? Personne n'en dit mot, mais on peut supposer qu'il y a derrière des intérêts financiers qui priment sur la loi... Toujours est-il que chez Elia Asset, le porte-parole, Julien Madani, explique que « le dossier est au point mort et en attente chez le ministre.

A terme, on espère trouver une issue et remettre tout le monde autour de la table. »

Il n'empêche qu'il y a eu une décision de justice !

Et chez le ministre Di Antonio ? Bouche cousue sur toute la ligne. Cela fait des jours et des jours que nous avons essayé d'obtenir une information, une explication, un commentaire. Rien. « Un dossier gênant », nous a-t-on dit !

En octobre 2016, la bourgmestre d'Aubange avait envoyé, comme ses prédécesseurs, un courrier au ministre pour que la situation soit clarifiée. Le 10 novembre, le ministre répond qu'il transmet à l'administration concernée afin qu'elle fasse un rapport détaillé sur la situation de fait et de droit de cette ligne.

Aubange attend toujours...

J.-L.B.

## Ecolo comptera 64 % de nouvelles têtes

**NAMUR** Les verts ont présenté leur liste électorale pour les communales

Parmi les quatre grands partis en terre namuroise, Ecolo est le premier à dévoiler la majorité de noms qui composeront sa liste pour les élections communales du 14 octobre. Bien plus qu'en 2012, l'heure est au renouveau aux places de choix.

Arnaud Gavroy et Patricia Grandchamps, le duo d'échevins qui trustait voici six ans les deux premières places, occuperont les deux dernières pour pousser la liste. Philippe Defeyt, rappelons-le, a pris sa retraite politique en cours de mandat, tout comme la cheffe de groupe, Laurence Lambert.

Sur les quatre élus qui siègent actuellement comme simples conseillères communales, trois disparaissent elles aussi de la liste. Seule subsiste Anne Hubinon (6<sup>e</sup> place), arrivée au conseil très tardivement en remplacement de Laurence Lambert. Le renouvellement des cadres, même si c'est une dynamique dans l'ADN d'Ecolo, est sérieux. Sur les 47 candidats effectifs, près des deux tiers (64 %) sont des nouvelles têtes.

Tout de même, des figures connues parsèment la liste, dont certains sont des militants de longue date. La première place,



Philippe Noël, président du CPAS, occupera la première place. © D.R.

comme déjà annoncé fin de l'année dernière, sera occupée par Philippe Noël – qui a remplacé Philippe Defeyt à la présidence du CPAS de Namur – en duo avec Charlotte Mouget, une Malonnoise de 36 ans, collaboratrice d'Ecolo au parlement wallon. En troisième position se trouve Raymond Dulieu, 52 ans, candidat d'ouverture fondateur de l'entreprise Freecaster, qui a entre autres remporté l'Apple Design Award en 2004 ou encore qui fournit la technologie de streaming pour le service Auvio de la RTBF.

Dans ceux qui ont un parcours politique déjà bien rempli, Etienne Cléda, conseiller provincial depuis 2006, occupe la cinquième place. René Robaye – 63 ans, professeur de droit romain et de l'histoire du droit à l'UNamur et à l'UCL –, qui était de ceux qui n'avaient pas été réélus en 2012, est en 7<sup>e</sup> position. Le scrutin communal de 2012 avait été un cuisant échec pour les verts, qui passaient de 20,58 % à 14,06 % des voix. Reste à voir s'ils peuvent inverser la tendance. ■

L. Sc.

## LES BRÈVES

### Galerias Lafayette à Luxembourg

La venue des Galeries Lafayette comme occupant du bâtiment Royal-Hamilius, en construction au cœur de la capitale luxembourgeoise, a été confirmée ce mardi, après des mois de rumeurs. L'arrivée du géant parisien fait suite au désistement de Galeria Inno, qui avait signé le contrat de bail avant de l'annuler, profitant d'une clause de retard de livraison pour cet énorme chantier. Pour le reste, la commercialisation des 15 cellules commerciales de 60 à 400 m<sup>2</sup> devrait démarrer mi-2018. (J.-L. B.)

### WEYLER Course-poursuite et arrestation

Ce mardi en milieu d'après-midi, une course-poursuite s'est arrêtée à Weyler avec l'arrestation du chauffeur. Celui-ci aurait forcé un contrôle au Grand-Duché et les policiers luxembourgeois l'auraient poursuivi. Des tirs auraient été entendus. Le fuyard a ensuite été cerné par les policiers belges aidés par un hélicoptère. On ne connaissait pas l'identité du fuyard ni son mobile au moment de boucler notre édition. (J.-L. B.)

### BOUGE Avis de recherche après disparition

La police lance un avis de recherche après la disparition inquiétante de Sarah Hardenne, 36 ans, vue pour la dernière fois à son domicile à Bouge (Namur), le 12 janvier. De corpulence mince, aux cheveux bruns mi-longs et aux yeux verts, elle mesure 1 m 75 et possède un tatouage à l'avant-bras gauche représentant des fleurs. On peut contacter la police via le 0800/30.300 ou par mail : avisrecherche@police.belgium.eu.